

## Communiqué du Journal La Presse

Nous reproduisons la nouvelle telle qu'elle fut communiquée dans le journal La Presse de Montréal, en date du 9 novembre 1942. On y retrouvera des détails supplémentaires concernant la conflagration du 8 novembre.

*Un incendie détruit l'église de Saint-Lazare-de-Vaudreuil hier après-midi*

*(Spécial à la presse)*

*Saint-Lazare -de-Vaudreuil, 9 - Un malheur a frappé notre paroisse. Hier après-midi un incendie a détruit notre église et la sacristie avec presque tout leur contenu.*

*L'incendie fut découvert à 1h.30 par un voisin, M. Paul Giraldeau, qui vit de la fumée s'échapper d'un soupirail de la cave. Il donna aussitôt l'alarme. M. le vicaire de Dorion, qui dessert la paroisse depuis quelques jours à cause de la maladie de M. le curé J. Leduc, entra dans l'église et dut passer à travers une fumée épaisse pour sauver les Sainte-Espèces. On demanda l'aide des pompiers de Vaudreuil et des Cèdres, mais malgré le beau travail qu'ils firent, l'église fut réduite en cendres. On a pu sauver quelques ornements sacerdotaux, mais ils sont très endommagés. L'incendie menaça pendant un certain temps le presbytère et on dut transporter chez M. Bonneville, M. le curé Leduc qui est gravement malade. On déménagea aussi tous les meubles. Ces précautions furent heureusement inutiles. Le presbytère n'a pas été endommagé et on y ramènera M. le curé Leduc dès aujourd'hui. Ce matin, le feu couvrait encore sous les cendres de l'église, et les pompiers étaient encore au travail. L'église était en briques, et a été construite il y a une soixantaine d'années.*

## Requête en vue de construire une nouvelle église

Une tâche quasi surhumaine attend le nouveau pasteur de Saint-Lazare. Il ne jouira d'aucun répit. Dès son arrivée, en plus de devoir se familiariser avec ses nouveaux paroissiens, ainsi qu'avec les marguilliers et les différents organismes paroissiaux, Monsieur le Curé Sauvé devra s'atteler à la tâche, difficile entre toutes, de construire une nouvelle église. Il lui faudra veiller constamment à ce que l'architecture et les coûts de la construction soient conformes aux aspirations et aux ressources financières de la majorité.

L'hiver 1943 sera consacré à solliciter le support des paroissiens dans l'érection de la nouvelle église. Le 19 mai, une requête signée par la majorité des francs tenanciers de la paroisse de Saint-Lazare est adressée à Mgr Langlois. Les paroissiens y supplient leur évêque de les autoriser à ériger une nouvelle église, en pierres ou en briques, en tel lieu que Son Excellence voudra bien désigner, et aux dimensions qu'il lui plaira de déterminer. Mgr Langlois charge Mgr A.-P. Sabourin, prélat romain, vicaire forain et curé de Ste-Madeleine-de-Rigaud, de vérifier les allégués de la requête, ainsi que l'authenticité des signatures.



Après vérification, Mgr J.-Alfred Langlois approuve la démarche et déclare que l'église et la sacristie seront construites au pied de la colline, à l'est du presbytère, à une distance d'environ cent pieds du chemin du Roi, le portail de la dite église tourné vers le nord. Le décret ajoute que des démarches devront être entreprises auprès des Commissaires civils en vue d'obtenir l'autorisation d'élire des syndics, tel que requis par le Droit canonique.

## **É**lection de trois Syndics et embauche des architectes

Deux mois plus tard, soit le 27 juillet 1943, dans le bureau du notaire J.-D.-S. Tremblay, Messieurs les Commissaires Civils Ludger Codebecq, Adrien Marleau, Gontran Saintonge et J.-Anaclet Laberge accordent aux habitants francs tenanciers de Saint-Lazare la permission d'élire trois Syndics afin de mettre à exécution le décret ordonnant la dite construction. Le 8 août de la même année, dans la chapelle provisoire, au son de la cloche et sous la présidence de M. le Curé Émile Sauvé, les francs tenanciers procèdent à l'élection de trois Syndics.

Ce sont: Messieurs Norbert Martel, Wilfrid Ménard et Hector Giraldeau. Les Commissaires Civils fixent au 31 août la reconnaissance officielle de l'acte d'élection. Le 25 septembre, les nouveaux Syndics élisent un président en la personne de Monsieur Norbert Martel, tandis que M. Théotime Martel est engagé comme secrétaire-trésorier. À la même assemblée, on décide à l'unanimité d'embaucher les architectes Lemieux pour la mise à exécution des plans et devis de la future église. Messieurs les architectes Paul & Ludger Lemieux, père et fils, jouissaient d'une excellente réputation. Ils arrivaient d'un stage d'études supérieures en arts et architecture à l'Université de Paris. C'est une des raisons pour lesquelles Monsieur le Chanoine Mousseau, de l'archevêché de Montréal, les avait fortement recommandés à Monsieur le Curé Sauvé.

Il convient au départ de mentionner, que, selon Monseigneur Langlois, en tenant compte des ressources financières de la paroisse, l'on devra construire une église modeste et que les coûts ne devront pas dépasser 60 000,00\$. L'assurance incendie garantissant un montant de 34 000,00\$, un emprunt de 25 000,00\$ sera suffisant pour acquitter les coûts d'érection. Cette recommandation de l'évêque, logique et fort louable a priori, ne trouvera pas d'écho. Dans les pages suivantes, nous verrons que les souhaits de Mgr Langlois, comme bien d'autres de ses vœux d'ailleurs, seront hélas! trop souvent contrecarrés.



## Un certain Jeudi Saint...

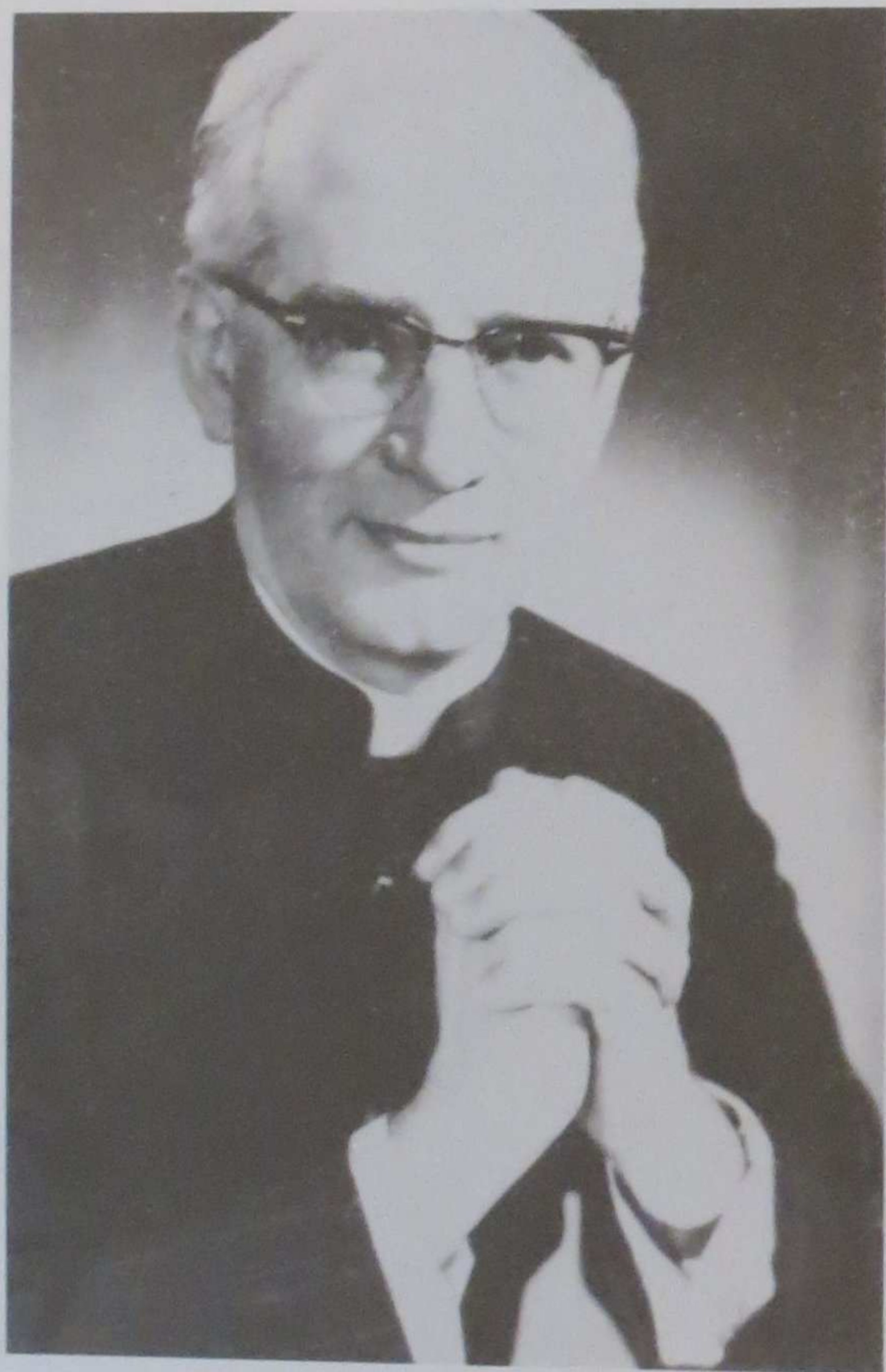
Les architectes Lemieux, embauchés aux taux réguliers de l'Ordre des Architectes du Québec, ont déjà commencé à élaborer les plans de la future église. Nous sommes le 6 avril 1944. C'est le Jeudi Saint. Monsieur l'abbé Patenaude, curé de Vaudreuil, s'est rendu à Saint-Lazare. En plus de venir donner un coup de main à Monsieur le curé Sauvé à l'occasion de la Semaine Sainte, il désire implanter dans la paroisse les bases d'un mouvement catholique de jeunesse, appelé "La Croisade Eucharistique". Sa tâche terminée, il va héler un taxi qui le ramènera à Vaudreuil. Monsieur Sauvé, contrarié de ce qu'il voit, enjambe la galerie du presbytère, rattrape Monsieur Patenaude et convainc ce dernier de le ramener dans sa propre voiture. Retour à Saint-Lazare. Monsieur Sauvé a emprunté le trajet habituel, c'est-à-dire, le Chemin-de-la-Petite-Rivière, aujourd'hui appelé boulevard de la Cité-des-Jeunes. Sur cette route, à près d'un kilomètre de l'église de Vaudreuil, le chemin est coupé par un passage à niveau de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique. Monsieur Sauvé n'a pas vu le train filant vers Rigaud. Sa voiture est happée par le monstre fumant. C'est l'impact, et la mort instantanée de l'occupant.

Au début de la soirée, les paroissiens de Saint-Lazare sont réunis dans la chapelle provisoire afin d'assister à l'une des nombreuses cérémonies de la Semaine Sainte. Monsieur le Curé Sauvé accuse du retard; ce n'est pourtant pas dans ses habitudes... Il doit avoir subi un contretemps. Des pas se font entendre... C'est sûrement Monsieur Sauvé..! La cérémonie devrait donc débiter incessamment... À la surprise générale, c'est Monsieur le Curé Patenaude qui fait son entrée dans la chapelle. Encore secoué par l'émotion, les traits tirés, le teint livide, c'est à lui qu'incombe la pénible tâche d'annoncer aux paroissiens les tristes circonstances du dramatique accident. Les gens sont sidérés. Certains pleurent; d'autres maudissent le destin. "Décidément se disent-ils, la fatalité s'acharne sur notre paroisse! Nous avons un si bon curé! C'était un homme enthousiaste, dynamique, empressé! Nous étions tous derrière lui! Qui d'autre pourra le remplacer?"



## Un nouveau curé à Saint-Lazare

En effet, quel pasteur possédera la force, le courage et la détermination nécessaires dans la poursuite de l'oeuvre si bien amorcée par Monsieur Sauvé? Depuis son arrivée à Saint-Lazare, Monsieur le Curé Sauvé n'avait ménagé ni son temps, ni ses énergies, pour faire démarrer, puis accélérer, les travaux préliminaires à l'érection de la nouvelle église. Qui pourra relever le défi? Telles étaient les réflexions qui préoccupaient la plupart des paroissiens et qui, n'allons surtout pas l'oublier, hantaient jour et nuit le coeur, le cerveau et l'esprit de Son Excellence Mgr J.-Alfred Langlois.



Parmi les membres du clergé qui assistaient aux funérailles de Monsieur le Curé Sauvé, un jeune prêtre du diocèse avait pris place aux côtés d'une centaine d'autres. À la fois triste et recueilli, il priait le Saint Esprit d'éclairer son évêque dans le choix du futur curé de Saint-Lazare. Jamais il n'aurait pu se douter un seul instant que c'est sur lui que Mgr Langlois fondait ses espérances. Timide, sensible et réservé, Monsieur l'abbé Léonidas Béland ne se voyait tout simplement pas en curé fonceur, encore moins en bâtisseur d'église. Et pourtant, c'est ce même Monsieur Béland que Mgr Langlois nommera comme nouveau pasteur de Saint-Lazare. Monsieur Béland nous a relaté avec forces détails la surprise et l'étonnement qui l'ont alors habité. Il a bien tenté de protester auprès de Monseigneur, arguant qu'il se voyait incapable de s'atteler à une tâche aussi exigeante, qu'il fallait quelqu'un de beaucoup plus expérimenté, que son manque d'aisance et d'assurance allait être un sérieux handicap pour un curé dont la préoccupation première sera de poursuivre et de stimuler les démarches déjà entreprises dans l'édification de la future église.

Monsieur l'abbé Béland dut se plier à la demande de son évêque et le 15 avril 1944, il devenait officiellement curé de la paroisse de Saint-Lazare.

Le 15 avril 1944, Monsieur l'abbé Léonidas Béland (photo ci-contre) succédera à Monsieur le Curé Sauvé. Une bien lourde tâche attend le nouveau pasteur.



## **R**ecours aux services d'un avocat

A une assemblée des Syndics, le 20 septembre 1944, on décide de confier à Monsieur le Curé Béland le poste de secrétaire-trésorier des Syndics. Monsieur Théotime Martel deviendra assistant secrétaire-trésorier. De plus, sur la recommandation de Monsieur le Curé, les Syndics décident à l'unanimité d'embaucher l'avocat Anatole Lachapelle comme conseiller juridique. Maître Lachapelle sera chargé d'aviser des procédures légales à suivre dans la réalisation du projet de construction.

## **P**remiers plans refusés

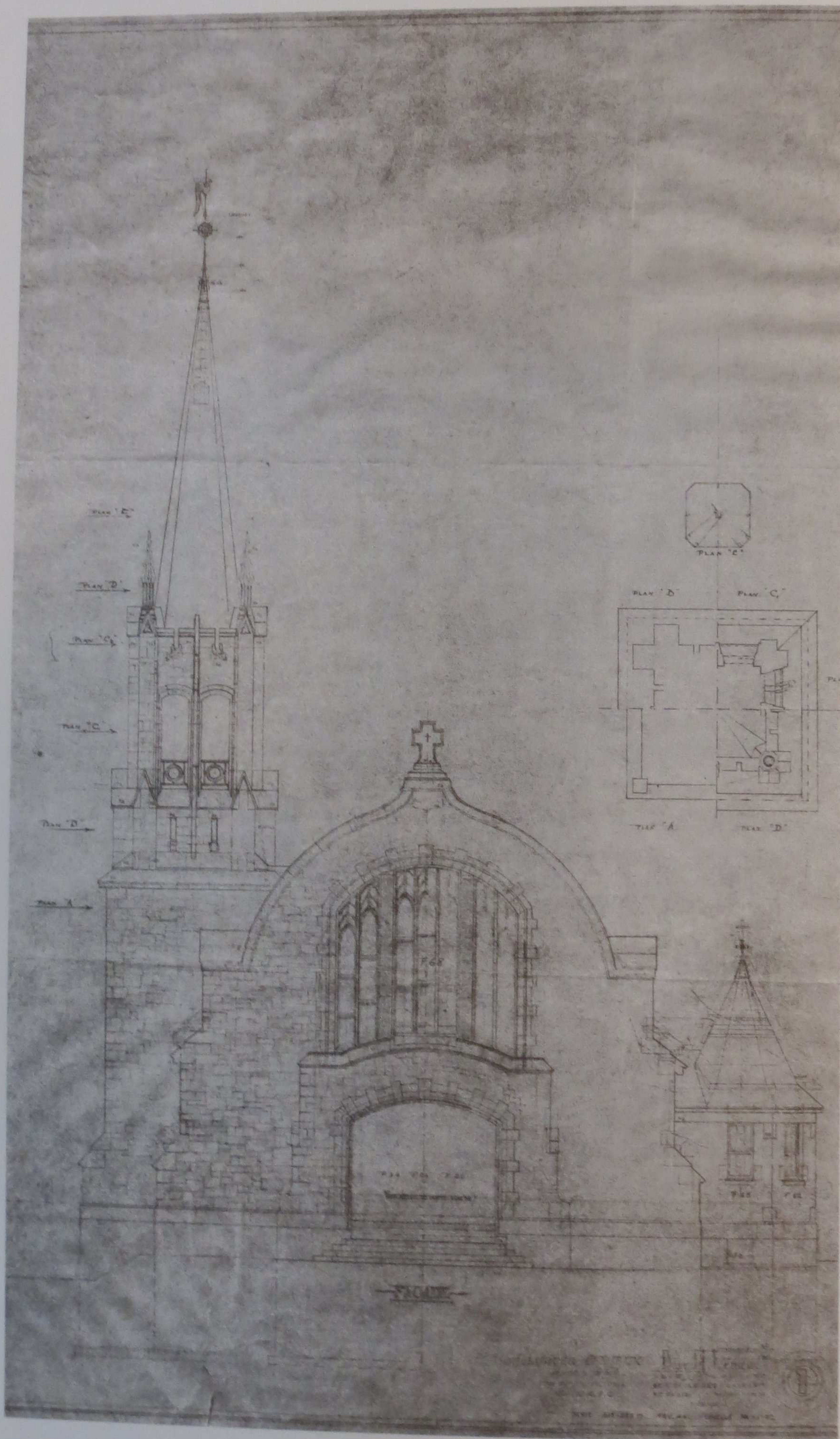
Lors de cette même assemblée, après avoir discuté des plans et devis exécutés par les architectes Lemieux, Messieurs les Syndics se voient dans l'obligation d'en refuser le schéma directeur. Leurs objections sont-elles justifiées? Avant de répondre à cette question, nous dresserons un tableau de la situation qui a prévalu avant et après le décès de M. l'abbé Sauvé.

En 1943, le Canada est en guerre; l'embargo sur l'acier est toujours en vigueur. En cette même année 1943, M. le Curé Sauvé, muni des esquisses - non des plans officiels - de la nouvelle église, se rend à Ottawa afin d'obtenir du gouvernement fédéral un permis spécial d'achat de l'acier nécessaire à l'armature de la future charpente. Le contrôleur des permis pour l'acier signe l'autorisation à seules fins de construire un sous-sol.

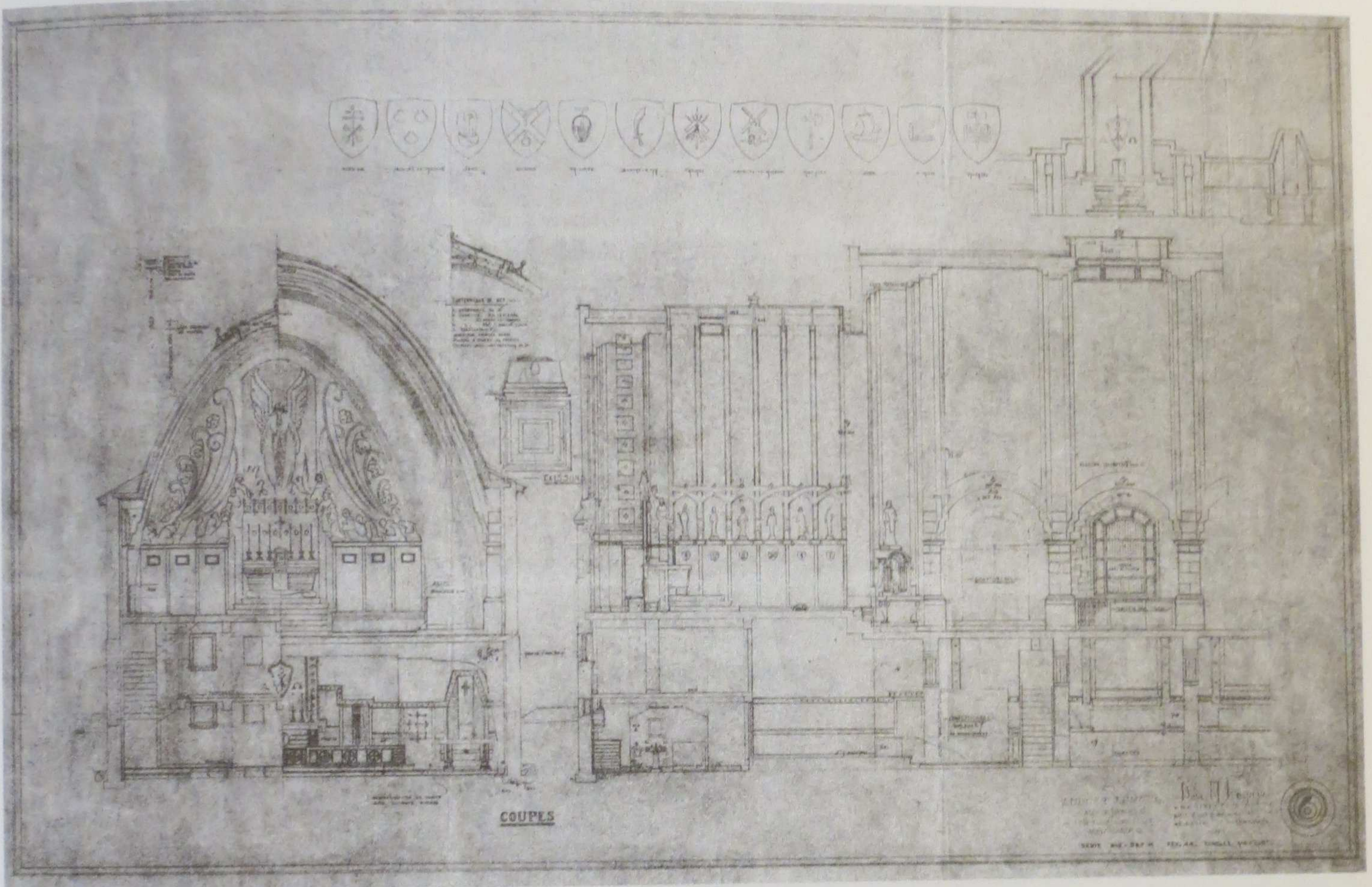
Dans l'intervalle, Messieurs les architectes Lemieux poursuivent leur tâche. Rappelons que les Syndics les avaient informés qu'on désirait une église aux dimensions sobres et au style dépouillé, un peu semblable à celle de Saint-Bruno-de-Montarville. Ils leur ont surtout rappelé que les coûts de construction ne devraient pas dépasser la somme de 65 000,00\$. Quelques mois après le décès de Monsieur l'abbé Sauvé, soit en septembre 1944, les plans et devis sont officiellement présentés aux Syndics. Ceux-ci n'en croient pas leurs yeux. Rien de ce qui avait été commandé n'apparaissait sur l'épure. Une église au toit en forme de dôme, trois étages dans le sanctuaire, un sous-sol aux dimensions bien plus vastes que celles d'abord proposées. Enfin, le clocher séparé de l'église, devrait atteindre une hauteur de cent cinquante pieds. Coût du projet: 150 000,00\$. Montant des honoraires exigés, par Messieurs les architectes: 2 500,00\$.



1-2. Reproduction des premiers plans et devis soumis aux Syndics par Messieurs les architectes Lemieux.









Et voilà! Le tableau est complété! On comprend maintenant pourquoi les Syndics se sont montrés aussi indignés. Réunis en assemblée le 20 septembre 1944, ils font remarquer aux architectes que jamais on ne les a consultés sur des plans aussi audacieux, que pas un paroissien de Saint-Lazare n'accepterait d'acquitter le coût de telles extravagances, que nul d'entre eux ne se voit dans l'obligation de verser un montant de 2500,00\$ pour des plans et devis ne correspondant en aucun point à ceux antérieurement prescrits.

Messieurs les Syndics ainsi que Monsieur le Curé Béland ont bien tenté de découvrir ce qui aurait pu inciter les architectes à déroger aussi cavalièrement aux conventions établies. L'un d'eux formule l'hypothèse suivante: on aurait profiter du décès de Monsieur Sauvé pour gonfler exagérément l'ensemble du projet. Cette explication ne fait pas l'unanimité, aucun document justificatif n'arrivant à prouver, noir sur blanc, quelque possible fourberie imputable à Messieurs les architectes Lemieux.

## Une longue controverse

Les Syndics de Saint-Lazare étaient-ils tenus d'acquitter le montant de 2 500,00\$? Le livre des délibérations nous rapporte en détails leur détermination, voire leur entêtement à ne pas vouloir payer la dite somme. Harcelé par les architectes qui entendaient bien se voir rémunérés pour des travaux techniques qu'ils avaient, de fait, exécutés, Monsieur le Curé Béland fut longtemps tirillé et contrarié par l'attitude agressive et parfois belliqueuse adoptée à cette occasion par les trois opposants.

Le 8 août 1945, à une assemblée des Syndics de Saint-Lazare, Messieurs les architectes Lemieux proposent à leurs débiteurs la possibilité d'un règlement final pour les premiers plans de l'église. Un paiement de 1500,00\$ les satisferait en autant que l'entente soit conclue à l'amiable et dans les quinze jours suivant la proposition. Nouveau refus des Syndics.

Le 12 septembre 1947, grâce à un don de 500,00\$ offert par M. le Curé Béland et un autre au montant de 1000,00\$, générosité d'un ancien curé de Saint-Lazare, M. l'abbé Legros, Messieurs les architectes Lemieux obtiennent enfin satisfaction. On leur verse la somme de 1650,00\$. La Corporation des Syndics avait auparavant consenti à payer le surplus de 150,00\$. Ce montant, payé en sus, couvrait les intérêts accumulés depuis la proposition finale, soumise par les architectes deux ans auparavant, soit le 8 août 1945.



## **O**n commande de nouveaux plans

Les premiers plans et devis ayant été rejetés, on devra repartir à zéro. Lors d'une assemblée en date du 15 février 1945, sous les recommandations de l'évêque, Son Excellence Mgr J.-A. Langlois et de l'avocat, maître Anatole Lachapelle, Messieurs les Syndics acceptent de mauvais gré le statu quo, en ce qui concerne le recours aux services professionnels des architectes Lemieux dans l'élaboration des nouveaux plans. Il en eût coûté à la Corporation des Syndics la jolie somme de 50 000,00\$ pour annuler l'embauche des architectes Lemieux. Cependant, des indications précises accompagnaient leur consentement. En voici l'énumération:


1. La paroisse de Saint-Lazare n'aura rien à payer pour les plans antérieurs;
2. Les honoraires pour les nouveaux plans et devis seront basés sur la valeur de l'édifice tel qu'érigé;
3. Les Syndics se réservent la liberté d'examiner l'esquisse soumise et d'y apporter des modifications selon leur bon jugement;
4. Les précisions concernant la bâtisse s'établiront comme suit:
  - a) Longueur: 120' à 130';
  - b) Largeur: 48' à 50';
  - c) Hauteur de la cave: 12' sous les poutres;
  - d) Voûte: 30' à 34';
  - e) Sanctuaire: 30 à 35 places;
  - f) Un clocher intégré à l'édifice;
  - g) Édifice totalement à l'épreuve du feu;
  - h) Toit pointu plutôt qu'arrondi;
  - i) Salle de toilette et chambre aux fournaies au charbon installées dans la cave;
  - j) Construction en briques ou en pierres.

Et tous ont signé après lecture. (1)









1-2. Copie des deuxièmes plans et devis présentés par Messieurs les architectes Lemieux le 13 avril 1945. Ils furent exécutés tels quels par l'entrepreneur, M. J.-E. Brazeau.



## Acceptation des plans et demande de soumissions

Le 13 avril 1945, Messieurs les Syndics et Monsieur le Curé Léonidas Béland sont réunis au bureau des architectes Lemieux, Carré Victoria à Montréal. Ils y ont été convoqués dans le but d'étudier les nouveaux plans et esquisses de la future église. Après quelques discussions et maintes explications, ils finissent par approuver unanimement les plans dans leur ensemble. Ils devront d'ailleurs les soumettre auparavant à l'approbation de l'autorité diocésaine. Cette dernière étape franchie, il faudra procéder à la demande de soumissions. Toutefois, avant de passer à cette phase importante du projet, les Syndics veulent éviter que les dites soumissions ne contiennent des charges financières hors de proportion. Conséquemment, à une assemblée tenue le 23 juillet 1945, il fut établi, après de longues discussions, que le montant global des dépenses ne devra pas excéder 75 000,00\$. Trois jours plus tard, le 26 juillet 1945, en présence des architectes Lemieux, de Messieurs les Syndics et de M. Théotime Martel, Monsieur le Curé Béland procède à l'ouverture des soumissions. Elles étaient formulées comme suit et dans l'ordre tel qu'elles apparaissent au livre des Syndics:

Soumission de M. Wilfrid Lalonde:	115 835,00\$
Soumission de M. J.-E. Brazeau:	149 900,00\$
Soumission de	
MM. J.-L. Guay & Frère Ltée:	99 900,00\$

Monsieur Guay étant le plus bas soumissionnaire, on lui propose de réviser ses différents sous-contrats, de façon à ce que son offre s'approche davantage des prévisions émises par les autorités en place.

Le 8 août 1945, nouvelle assemblée des Syndics. M. le Curé Béland fait d'abord la lecture d'une lettre adressée aux Syndics par MM. J.-L. Guay & Frère. Le contenu du message informe les intéressés que Messieurs Guay retirent leur soumission. Déçus, les Syndics décident à l'unanimité que le projet de construction est reporté à l'an prochain et que de nouvelles soumissions seront demandées vers le 15 février 1946.



## Soumissions pour un soubassement. La Répartition

Le 24 février 1946, suite à la suggestion de Son Excellence Mgr Langlois, Monsieur Béland propose aux Syndics de procéder d'abord à des soumissions pour les assises de la bâtisse; en l'occurrence, les fondations, les planchers du sous-sol et de l'église et le système de chauffage. Une couverture temporaire permettrait de protéger les fondations en attendant le parachèvement des travaux. Les dépenses ne devraient pas dépasser 35 000,00\$. Le sous-sol terminé, on pourrait, vers le mois de juillet 46, demander de nouvelles soumissions pour la construction de l'édifice proprement dit. Où puiser les ressources financières permettant de mener à bien le projet? Pour Monsieur Béland, le procédé légal, acceptable et équitable, c'est, tel qu'indiqué dans le Droit Paroissial: la *répartition*. Celle-ci serait fixée à 40 000,00\$ et pourrait être échelonnée sur une période de vingt ans. Séance tenante, les Syndics approuvent en bloc les suggestions de M. le Curé Béland et chargent ce dernier de demander immédiatement des soumissions pour les fondations de l'église, au sens indiqué plus haut.

Afin d'étoffer davantage notre recherche historique, il serait bon d'éclairer le lecteur sur le principe de la répartition et la démarche à entreprendre pour la mettre en application.

La *répartition*, c'est l'opération par laquelle on partage la dette à payer sur une période déterminée. La dette se rembourse grâce à la cotisation qui est, en fait, une taxe, une collecte d'argent.

La répartition n'est applicable qu'après avoir tenu compte de certaines dispositions juridiques. Voici la procédure légale à suivre:

Aussitôt que les Commissaires civils ont autorisé les Syndics à établir et à prélever une cotisation, les Syndics dressent l'acte de cotisation. Cet acte doit contenir:

1. Les plans et devis des travaux à effectuer;
2. L'estimation détaillée des dépenses prévues;
3. Un tableau exact des propriétés situées dans la paroisse ainsi que l'étendue et la valeur de chacune;
4. Les noms des propriétaires de ces immeubles;
5. Le montant proportionnel à cotiser sur chaque propriété.

L'acte de cotisation est ensuite déposé au presbytère ou chez quelque notable de l'endroit pendant une période de quinze jours. Ce laps de temps permettra aux intéressés de prendre connaissance des prescriptions du dit acte. L'avis public écrit est ensuite affiché au lieu le plus fréquenté de la paroisse, et il est lu à la porte de l'église, ou de la chapelle provisoire, pendant trois dimanches consécutifs.

Au jour fixé, les Syndics présentent l'acte de cotisation devant les Commissaires pour en demander l'homologation.



L'homologation c'est l'acte par lequel les Commissaires, après avoir entendu la demande des Syndics, jugent puis décident d'entériner en tout ou en partie, l'acte de cotisation.

N.B. La loi sur la répartition est aujourd'hui abolie.

M. le Curé Béland a procédé aux demandes de soumissions, conformément aux désirs formulés par les Syndics lors de l'assemblée du 24 février 1946. Le 16 mars, à l'ouverture des soumissions pour le sous-sol de l'église, les Syndics acceptent la proposition de M. J.-E. Brazeau au montant de 32 700,00\$. On retiendra la soumission de M. Loyola Schmidt pour l'installation d'un système de chauffage à l'huile. Monsieur Schmidt devra en plus fournir et installer le brûleur ainsi qu'un réservoir d'une capacité de 2 500 gallons. Montant total: 4 300,00\$.

1. À l'aide d'un tracteur chenille, on s'apprête à déblayer les décombres. Monsieur Siméon Dutil, de la Côte Saint-Louis, se tient debout sur la pelle mécanique, le dos tourné à l'appareil-photo.

2. Photo de la première pelletée de terre effectuée par M. le Curé Léonidas Béland. À l'extrême droite, Monsieur Siméon Dutil.



1



2



3

3. Le curé de Saint-Clet, Monsieur l'abbé D.-Nérée Legros (ancien curé de Saint-Lazare), s'est rendu sur les lieux et a pu constater l'ampleur du sinistre. À gauche de Monsieur le Curé Legros: M. Siméon Dutil, surveillant des travaux.



4

4. Une grue de chantier prêtera main forte au tracteur chenille. À l'extrême-droite, la salle paroissiale.



## Un rêve chimérique

En juin 1946, le sous-sol est terminé. Étape suivante: soumission pour la finition de l'église. Coût d'érection prévu: 50 000,00\$. Tous les espoirs sont permis. Il n'est pas trop optimiste d'envisager la fin des travaux pour la mi-octobre. Puis, soudain, jeudi 11 juillet 1946, coup de théâtre. Lors d'une assemblée mémorable tenue chez M. Théotime Martel, les Syndics, à l'unanimité, refusent de pousser plus loin le projet de construction.

Raison invoquée: on trouve insuffisante la somme de 50 000,00\$ pour compléter la construction de l'église. Ce motif invoqué par les Syndics n'avait convaincu personne. En consultant le livre des délibérations, il est aisé de conclure que l'opposition des Syndics était la conséquence directe de bouleversements antérieurs, dont ils se sont crus être les boucs émissaires. Essayons de décrire les faits en adoptant, autant que faire se peut, une honnête impartialité.

## Une requête mémorable

En juin 1946, conseillé par l'avocat Lachapelle, Monsieur le Curé Béland, persuadé depuis plusieurs mois du manque de collaboration des Syndics, décide de réunir les marguilliers de la Fabrique. Il était connu de tous que les marguilliers approuvaient sans réserve la conduite de leur pasteur depuis que Monsieur Béland avait charge d'âmes à Saint-Lazare.

" Pourquoi pas une requête?" leur demande Monsieur Béland. "Pour y arriver, voici le plan d'action que je vous propose:

1. Chacun de vous, en faisant du porte à porte, convainc par la persuasion ou autrement, tous les francs tenanciers de St-Lazare du bien-fondé et surtout de l'urgence de terminer la construction de l'église.
2. Vous informez les paroissiens du fait que l'entrepreneur M. J.-E. Brazeau a présenté une soumission au montant de 88 700,00\$ pour l'érection entière de l'église, selon les plans des architectes Lemieux.
3. Vous profitez de l'occasion pour expliquer aux intéressés les implications de la répartition.
4. Vous demandez à chacun d'approuver ou de rejeter la requête concernant la construction entière de l'église."

Les marguilliers acceptent toutes les suggestions de Monsieur le Curé et se mettent à la tâche dès le lendemain.



Les Syndics sont vexés - on le serait à moins - de l'initiative amorcée par leur curé. Ils la rejettent d'ailleurs d'emblée et la considèrent comme une manoeuvre orchestrée par Monsieur Béland et ses marguilliers, dans le but de satisfaire quelques ambitions personnelles. N'ont-ils pas été désignés par la population pour mener à bien la construction de l'église de Saint-Lazare? Leurs actes d'élection n'ont-ils pas été présentés officiellement devant Messieurs les Commissaires Civils?\* Convaincus de leur bonne foi, ils affirment sans ambages qu'aucune de leurs décisions ne fut prise avant d'avoir préalablement tenu compte de l'ensemble des aspirations de la communauté. Afin d'éviter qu'on ne jetât un certain discrédit sur leurs actes et les mobiles qui les ont inspirés, ils feront campagne eux aussi et tenteront par tous les moyens de contester la légitimité de la requête.

Et le combat est commencé. Le peuple de Saint-Lazare va vivre pendant quelque temps des heures peu glorieuses. Jamais Monsieur Béland, homme pacifiste s'il en fut, n'eût pu imaginer que son intervention provoquât autant de rivalités parmi ses paroissiens. Discussions orageuses, tractations de toutes sortes, puissants antagonismes entre marguilliers et Syndics, même la couleur politique servira de prétexte à consolider ses appuis et par là même alimenter la tourmente. Mais la sagesse aura bien vite pris le dessus.

L'accalmie revenue, les paroissiens de Saint-Lazare feront preuve de noblesse et de bon jugement. Oubliant leurs dissensions, ils appuieront la requête par une majorité de 173 voies contre 24. Pour les Syndics, on comprend qu'il n'y avait pas de quoi pavoiser. Selon eux, plusieurs paroissiens ont été manipulés et ont voté en faveur de la pétition par crainte de représailles. À leur demande, Mgr Langlois exigera la vérification auprès des intéressés.

N.B. La vérification de la requête fut effectuée par le procureur diocésain dans l'après-midi du 22 août 1946. Comme résultat, sur deux cents signatures, cent soixante-dix paroissiens se sont prononcés pour la requête, et trente se sont prononcés contre.

\* On découvrira plus tard qu'un vice de forme empêchera de reconnaître comme légalement élus MM. Martel, Ménard & Giraldeau.